

6. Rapport du Maire

Le Maire Masella a résumé les différents objectifs des périodes de questions et la façon dont le public peut participer. Il poursuit en mentionnant que deux projets d'infrastructure seront réalisés cet été. Le premier est le pavage de Avon, entre Westminster et le viaduc de Lachine à Ronald. Cela fait partie d'une entente avec le ministère des Transport du Québec et est lié au projet de reconstruction Turcot. Le ministère donnera une aide financière de l'ordre de 600 000\$. Le second consiste à reconstruire toute l'infrastructure sur Fenwick, d'Ainslie jusqu'à Rennie. Concernant les trottoirs, une consultation publique a eu lieu et les résidents de Fenwick ont souhaité conserver les boulevards existants (zone gazonnée entre la bordure et le trottoir). Il continua en commentant un article publié dans The Gazette qui faisait référence à une étude menée par l'Institut de la statistique du Québec concernant la vitalité économique des municipalités. Parmi les 1162 municipalités, Montréal-Ouest s'est classée au 76^e rang. Cette étude a examiné la croissance de la population, le revenu médian des ménages, le taux de chômage, ainsi de suite. Le Maire a ensuite déclaré avoir assisté, le 11 mars 2021, à un service commémorant les vies perdues à la Covid-19. Il conclut en rappelant que, malgré les nouvelles positives concernant le déploiement des vaccins, il ne fallait pas oublier ceux que nous avons perdus.

7. Rapport des Conseillers

a) Siège Numéro 4

Maria Torres, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Environnement, Travaux publics et Bâtiment.

b) Siège Numéro 1

Dino Mazzone, Conseiller, étant absent, il n'y a pas eu de rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Sécurité publique et Financement de projets spéciaux.

c) Siège Numéro 2

Elizabeth Ulin, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Communications, Loisirs et Culture.

d) Siège Numéro 3

Colleen Feeney, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Urbanisme, Finances, Administration et Ressources humaines.

8. Première période de questions du public

À 20h20, M. le Maire a annoncé le début de la première période de questions.

Compte tenu des circonstances, les résidents avaient été invités à soumettre en avance leurs questions concernant tout sujet d'intérêt général au Maire et aux Conseillers.

1. **Jo Ann Goldwater**

Elle nota que Côte-Saint-Luc plantait davantage d'arbres sur la rue Côte-Saint-Luc. Elle demanda ce que la Ville allait faire pour faire du parc Sheraton un espace plus accueillant et plus vert.

2. **Richard Gianfelice**

Il demanda si le parc à chien temporaire actuellement sur le terrain Hodgson pouvait être déplacé vers la zone inutilisée entre le terrain de basket-ball et la clôture le long de la voie ferrée ou à un autre endroit similaire dans le parc George Booth.

3. **Marie Béland**

Elle demanda pourquoi nombreux arbres furent coupés au coin de Brock et Ballantyne N. (les arbres ne semblaient pas malades). Elle demanda si la Ville allait nettoyer le site. Elle demanda également, si c'étaient des frênes.

4. **Matthew Sherrard**

Il demanda si des clarifications sur les restrictions concernant le type de camions qui peuvent circuler sur Ronald et Brock S. Il demanda également si la Sécurité publique de la Ville pouvait appliquer ces restrictions ou c'était plutôt le SPVM qui devait le faire.

5. **Daniel Boulерice**

Concernant la récente décision de la Cour d'appel dans le dossier du ruisseau Meadowbrook, il nota qu'en 2018, *Les Amis de Meadowbrook* a envoyé une liste d'adresses qui, selon Daniel Green de la *Société pour vaincre la pollution*, avaient des connexions inversées. Il demanda si la liste était exacte selon les informations de la Ville et combien de raccords inversés étaient encore à corriger.

6. Peter Rozmovits

Concernant deux arbres qui furent coupés dans le parc George Booth, il demanda s'ils avaient été enlevés puisqu'ils étaient malades et s'ils allaient être remplacés. Il demanda également si la Ville avait des plans pour des travaux d'entretien ou d'embellissement dudit parc.

7. Ian Robinson

Il nota que, dans plusieurs endroits (par exemple à l'intersection de Royal et Sherbrooke), Montréal a aménagé des espaces publics avec des chaises afin que les citoyens puissent s'asseoir et discuter. Il demanda si le Conseil pouvait considérer l'aménagement de tels espaces un peu partout sur le territoire de la Ville.

8. Janice Hamilton

Dans le dossier du ruisseau Meadowbrook, elle était d'avis que la décision de la Cour d'appel ordonnant à Montréal de cesser tout déversement d'eau du collecteur Toe Blake dans la rivière Saint-Pierre tuera ladite rivière. Elle demanda si la Ville était disposée à rencontrer Montréal et Côte-Saint-Luc pour trouver une solution à long terme permettant de sauver la rivière.

La première période de questions prit fin à 20h38.

9. Contrats et Greffe

a) Entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG)

ATTENDU que le CAG est un organisme relevant du Conseil du Trésor qui assume diverses responsabilités qui atraient, en autres, à l'approvisionnement et la fourniture de services pour le bénéfice des ministères et organismes du gouvernement québécois, mais également d'autres organismes publics dont les municipalités;

ATTENDU que le CAG est aussi responsable de la disposition des biens excédentaires au sein du gouvernement et offre ses services aux municipalités intéressées, sans exiger qu'elles y aient exclusivement recours et plutôt qu'en tant qu'option dont elles peuvent se prévaloir ;

ATTENDU que le CAG demande aux municipalités intéressées de conclure une entente pour préciser leurs rôles et responsabilités respectifs à cet égard;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

- 1) Que la Ville de Montréal-Ouest accepte les conditions de cette entente avec le CAG concernant l'utilisation de ses services pour la disposition de biens excédentaires;
- 2) Que le Greffier soit autorisé à signer ladite entente et à agir comme la personne responsable de son application;
- 3) Que le Directeur des Travaux publics soit autorisé à agir comme personne responsable pour les aspects opérationnels en général;
- 4) Que la Trésorière soit autorisée à agir comme personne responsable des aspects financiers; et
- 5) Que la présente résolution remplace la résolution numéro 20180626-005

Adoptée à l'unanimité.
20210322-004

b) « Une Heure pour la Terre 2021 »

ATTENDU que l'événement international « Une Heure pour la Terre » est parrainé par le Fonds mondial pour la nature et a lieu chaque année;

ATTENDU que cet événement a pour finalité de conscientiser l'opinion publique à l'importance des économies d'énergie afin de combattre les changements climatiques;

ATTENDU que chaque année, plus de 7 000 municipalités dans 190 pays se joignent à cette initiative;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

- 1) Que la Ville de Montréal-Ouest éteigne les sources de lumières non indispensables pendant une (1) heure le samedi 27 mars 2021 à compter de 20h30.
- 2) Que tous les résidents de Montréal-Ouest soient invités à se joindre à l'événement en faisant de même.
- 3) Que la Ville de Montréal-Ouest invite les autres municipalités de l'Île de Montréal à prendre part à l'événement « Une Heure pour la Terre 2021 ».

Adoptée à l'unanimité.
20210322-005

c) Contrats de location d'un photocopieur

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

- 1) QUE la Ville de Montréal-Ouest accepte les modalités du contrat conclut avec RICOH Canada Inc. pour la location d'un photocopieur à l'Hôtel de ville (modèle IM C4500);
- 2) QUE le prix total soit 7 107.00\$, avant taxe, plus les coûts des copies à l'unité;
- 3) QUE la Trésorière soit autorisée à signer le contrat au nom de la Ville pour une durée de soixante mois effective à compter du 1^{er} mars 2021;
- 4) Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-130-00-517.

Adoptée à l'unanimité.
20210322-006

10. Administration et finances

a) Approbation des déboursés – 19 février au 17 mars 2021

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

Que la liste des comptes payables pour la période du 19 février au 17 mars 2021 totalisant 692 058.61 \$ soit acceptée et payée tels qu'ils sont énumérés.

Adoptée à l'unanimité.
20210322-007

b) Art Etc.

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu, la Conseillère Elizabeth Ulin ayant déclaré s'abstenir en raison d'un intérêt qu'elle a dans l'affaire considérée:

- 1) Qu'étant donné le nombre total d'heures demandées pour la location et conformément aux pratiques passées, le Conseil accepte de louer la grande salle de réunion à l'Hôtel de Ville, lors du salon d'art et d'artisanat qui se déroulera sur trois jours en novembre 2021, pour un montant de 2 907.00\$ (taxes incluses) en contrepartie d'un total de vingt-quatre (24) heures de location pour l'événement, sa préparation, le ménage, et maintenance en vigueur les autres termes et conditions de l'entente précédente.
- 2) Que le Conseil accepte que le dépôt pour garantir la réservation soit de 500.00\$ à la signature de l'entente suivi d'un paiement de 2 407.00\$ au plus tard le 1^{er} août 2021.
- 3) Qu'un montant additionnel de 500.00\$ soit payé avant la tenue de l'événement à titre de dépôt de sécurité remboursable.

Adoptée à l'unanimité.
20210322-008

11. Service d'urbanisme

a) Projets de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

- 1) D'accuser réception des procès-verbaux de deux réunions du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenues les 3 et 17 mars 2021.

2) D'approuver tels quels, selon le PIIA, les plans suivants et présentés à ces réunions, suivant les recommandations du CCU tel que précisé aux procès-verbaux :

Adresse	Projet
57 Ballantyne N.	Démolition d'un vestiaire à l'arrière, construction d'une extension de deux étages sur le côté, remplacement du stuc et modification d'ouvertures;
34 Ballantyne N.	Remplacement du matériel de toiture;
123 Brock N.	Remplacement de la porte avant, de l'imposte et de cadre de ladite porte;
11 Banstead	Remplacement de huit fenêtres et deux portes-patios;
131 Broughton	Modification des escaliers avant, palier et garde-corps.

3) D'approuver avec conditions, selon le PIIA, les plans suivants et présentés à ces réunions, suivant les recommandations du CCU tel que précisé aux procès-verbaux:

Adresse	Projet
138 Broughton	Remplacement d'une fenêtre par une porte-patio, déplacement de deux fenêtres et fermeture de certaines ouvertures.

Adoptée à l'unanimité.
20210322-009

b) Demande de dérogation mineure – 38 Campbell

Ce point fût remis à une séance ultérieure.

c) Demande de dérogation mineure – 250 Percival

NOTE La Conseillère Colleen Feeney résuma les éléments du dossier. Elle nota aussi que cette demande a été publicisée. Aucun commentaire n'a été reçu depuis cette publication.

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

D'accepter les plans soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 17 février 2021, conformément aux dispositions des règlements 2020-002 et G-18-0005, et la demande suivante de dérogation mineure à l'article 3.2.2 du règlement de zonage en ce qui a trait à l'immeuble situé au 250 Percival dans la zone RB-3:

- afin d'autoriser l'agrandissement d'une habitation jumelée avec une marge de recul égale à zéro (0) mètre par rapport à la limite de propriété latérale, alors que la distance minimale est de 1.15 mètres, ceci ayant pour effet de ne pas tenir compte de cette norme.

Adoptée à l'unanimité.
20210322-010

d) Demande de dérogation mineure – 57 Ballantyne Nord

NOTE La Conseillère Colleen Feeney résuma les éléments du dossier. Elle nota aussi que cette demande a été publicisée. Aucun commentaire n'a été reçu depuis cette publication.

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

D'accepter les plans soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 17 février 2021, conformément aux dispositions des règlements 2020-002 et G-18-0005, et la demande suivante de dérogation mineure à l'article 3.3.8 du règlement de zonage en ce qui a trait à l'immeuble situé au 57 Ballantyne Nord dans la zone RA-5:

- afin d'autoriser la construction d'un agrandissement latéral de deux étages du bâtiment principal avec un toit plat, alors que la pente de toit minimale dans cette zone est de 3:12, ceci ayant pour effet de ne pas tenir compte de cette norme.

Adoptée à l'unanimité.
20210322-011

e) Demande de dérogation mineure – 35 Ballantyne Nord

NOTE La Conseillère Colleen Feeney résuma les éléments du dossier. Elle nota aussi que cette demande a été publicisée. Aucun commentaire n'a été reçu depuis cette publication.

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

D'accepter les plans soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 17 février 2021, conformément aux dispositions des règlements 2020-002 et G-18-0005, et la demande suivante de dérogation mineure à la grille de spécifications applicable sous l'article 3.2.2 du règlement de zonage, en ce qui a trait à l'immeuble situé au 35 Ballantyne Nord dans la zone RA-5:

- afin de régulariser une marge de recul latéral du bâtiment principal, qui est de zéro (0) mètre au lieu du minimum requis de 1.2 mètres dans cette zone, ceci ayant pour effet de réduire la norme de 1.2 mètres.
- afin de régulariser la marge de recul latérale combinée du bâtiment principal, qui est de 2.23 mètres au lieu du minimum requis de 4 mètres dans cette zone, ceci ayant pour effet de réduire la norme de 1.77 mètres.
- afin de régulariser la marge de recul arrière du bâtiment principal, qui est de 5.39 mètres, au lieu du minimum requis de 6.1 mètres dans cette zone, ceci ayant pour effet de réduire la norme de 0.71 mètre.

Adoptée à l'unanimité.
20210322-012

f) Demande de dérogation mineure – 25 Garden

NOTE La Conseillère Colleen Feeney résuma les éléments du dossier. Elle nota aussi que cette demande a été publicisée. Aucun commentaire n'a été reçu depuis cette publication.

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

De refuser, en conformité avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, les plans soumis à la réunion du Comité tenue le 17 février 2021, et la demande suivante de dérogation mineure à la grille de spécifications applicable sous l'article 3.2.2 du règlement de zonage en ce qui a trait à l'immeuble situé au 25 Garden dans la zone RA-1:

- afin d'autoriser la construction d'un vestibule adossé au bâtiment principal avec une marge de recul avant de 0.55 mètre au lieu de la distance minimale de 4.57 mètres dans cette zone, ceci ayant pour effet de réduire la norme de 4.02 mètres.

Adoptée à l'unanimité.
20210323-013

g) Bibliothèque publique – 41 Westminster Nord (affichage)

ATTENDU que la bibliothèque de Montréal-Ouest a été relocalisée au 41-43 Westminster Nord et a signé un bail d'une durée de trois ans qui pourrait être renouvelé;

ATTENDU qu'il est prévu que la bibliothèque déménage éventuellement dans l'immeuble (The Easton) qui sera construit à l'intersection du chemin Avon et de l'avenue Westminster;

ATTENDU que le projet de remplacer l'enseigne de la bibliothèque à sa nouvelle adresse provisoire fut approuvé en vertu du PIIA par la résolution #20210222-009;

ATTENDU que l'enseigne proposée n'est pas conforme au règlement de zonage en termes de dimensions, bien que similaire à celle du précédent locataire commercial à cette adresse;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

D'accepter les spécifications préparées par Le Groupe Bellon Prestige (06/01/2021) concernant une enseigne pour la bibliothèque publique de Montréal-Ouest au 41-43 avenue Westminster Nord, tant qu'elle demeurera à cet emplacement.

Adoptée à l'unanimité.
20210322-014

12. Travaux publics

a) Mandat à la Ville de Montréal pour procéder à un appel d'offres regroupé pour la fourniture de sel de chemin en vrac

ATTENDU que la Ville de Montréal offre de mettre en œuvre la coordination d'un appel d'offres regroupé, au nom des villes liées participantes intéressées, pour la fourniture de sel de déglacage à compter du 15 septembre 2021 jusqu'au 30 avril 2022;

ATTENDU que le Directeur des travaux publics agit à titre de représentant de la Ville de Montréal-Ouest à cet effet;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

- 1) Que le Conseil autorise la participation de la Ville de Montréal-Ouest à un appel d'offres regroupé pour l'octroi d'un contrat de fourniture de sel de chemin en vrac.
- 2) Que la Ville de Montréal-Ouest délègue à la Ville de Montréal le pouvoir de préparer le devis et les autres documents d'appel d'offres, de recevoir et d'analyser les soumissions, et de produire un rapport sur les résultats auprès des municipalités participantes.
- 3) Que le Directeur des travaux publics et le Directeur adjoint des travaux publics soient autorisés chacun à signer tous les documents nécessaires aux fins de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.
20210322-015

13. Ressources humaines

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

14. Nominations

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

15. Dépôt de documents

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

16. Avis de motion, lecture et adoption de règlements

a) Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement pour un règlement autorisant un emprunt de 2 154 100\$ pour la réalisation de travaux de réfection de la chaussée et des trottoirs, des conduites d'aqueduc et des conduites d'égout sanitaire et pluvial, et de remplacement des lampadaires sur l'avenue Fenwick

Monsieur le Maire Masella donna un avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du Conseil, d'un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 154 100\$ pour la réalisation de travaux de réfection de la chaussée et des trottoirs, des conduites d'aqueduc et des conduites d'égout sanitaire et pluvial, et de remplacement des lampadaires sur l'avenue Fenwick ».

Un projet de règlement fut déposé au Conseil et mis à la disposition du public.

17. Seconde période de questions du public

À 21h03, M. le Maire a annoncé le début de la seconde période de questions.

Compte tenu des circonstances, les résidents avaient été invités à soumettre électroniquement leurs questions au Maire et aux Conseillers durant la présente séance, touchant les points à l'ordre du jour de celle-ci.

18. Levée de la séance

À 21h04, aucune question n'étant posée,

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

De lever la séance.

Adoptée à l'unanimité.
20210322-016

Beny Masella
Maire

Claude Gilbert
Greffier

Les annexes mentionnées au présent procès-verbal sont conservées aux archives municipales dans le dossier *Archives- 20210322*